



Envoyé en préfecture le 31/03/2021  
Reçu en préfecture le 31/03/2021  
Affiché le 31/03/2021  
ID : 030-213000037-20210330-DCM2021113003-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE D'AIGUES MORTES  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2021-11/4.1/30-03

SÉANCE DU MARDI 30 MARS 2021

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	29

Date de la convocation : 16-03-2021  
Notifiée aux élus le : 24-03-2021  
Date de l'affichage : 24-03-2021

**OBJET :**

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS  
EMPLOIS PERMANENTS/NON PERMANENTS

L'an deux mille vingt et un,  
Le TRENTE MARS À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle OUSTAOU, sous la présidence de Monsieur Gilles TRAUULET, Maire-Adjoint d'Aigues-Mortes.

**PRÉSENTS :** Gilles TRAUULET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Josiane ROSIER, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Cédric BONATO, Joachim RAMS, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

**Absents ayant donné procuration :**

Pierre MAUMEJEAN à Régis VIANET, Alain BAILLIEU à Gilles TRAUULET, Michel AUSSANAIRE à Gilles TRAUULET, Maryline POUGENC à Cédric BONATO, Olivier BERTRAND à Carine VANDERBISTE

**Absent non-représenté :** Néant

**Secrétaire de séance :** Christian GROUL

**Rapporteur : Michelle PALLARÈS, Conseillère municipale**

Afin de répondre aux besoins du service, il apparaît nécessaire de modifier le tableau des effectifs permanent en procédant aux changements suivants :

**16 création de postes, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 :**

- 1 Adjoint administratif principal 1<sup>o</sup> classe à TC
- 2 Techniciens principaux 1<sup>o</sup> classe à TC
- 2 Adjoints techniques principaux 1<sup>o</sup> classe à TC
- 1 Adjoint technique principal 1<sup>o</sup> classe à TNC (28h)
- 1 Adjoint technique principal 2<sup>o</sup> classe à TC
- 1 Adjoint technique principal 2<sup>o</sup> classe à TNC (17h30)
- 3 Brigadiers chefs principaux à TC
- 1 ASEM principal 1<sup>o</sup> classe à TC
- 1 Cadre de santé 1<sup>o</sup> classe à TC
- 1 Adjoint d'animation principal 2<sup>o</sup> classe à TC
- 1 Ingénieur principal à TC
- 1 Attaché territorial à TC

**39 suppressions :**

Ces suppressions de postes prendront effet selon l'échéancier mensuel suivant :



**En avril 2021 :**

- 1 Rédacteur principal 2° classe à TC
- 1 Rédacteur à TC
- 3 Adjoints administratifs principaux 2° classe à TC
- 1 Technicien principal 2° classe à TC
- 2 Techniciens à TC
- 1 Adjoint technique à TNC (7h)
- 1 Adjoint technique à TNC (17h30)
- 1 Adjoint technique à TNC (28h)
- 1 Adjoint technique à TNC (30h)
- 3 Adjoints techniques à TC
- 3 Gardiens -Brigadiers à TC
- 1 Garde champêtre Chef principal à TC
- 1 Cadre de santé à TC
- 2 Auxiliaires de puéricultrice principales 2° classe à TC
- 1 Adjoint animation à TNC (28h)
- 1 Adjoint animation à TC

**En mai 2021 :**

- 1 Adjoint technique principal 2° classe à TC

**En juillet 2021 :**

- 1 Agent de maîtrise à TC

**En septembre 2021 :**

- 1 Assistant socio-éducatif à TC

**En octobre 2021 :**

- 1 Gardien-Brigadier à TC

**En novembre 2021 :**

- 1 Adjoint d'Animation à TC
- 1 Adjoint technique à TC

**En décembre 2021 :**

- 1 Adjoint administratif principal 2° classe à TC
- 6 Adjoints techniques principaux 2° classe à TC
- 1 Adjoint technique principal 2° classe à TNC (28h)
- 1 ATSEM principal 2° classe à TC

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins occasionnels ou temporaires susceptibles de se présenter dans le courant de l'année 2021, il est proposé de prévoir la création des 17 postes suivants, à titre non permanent :

- 1 Rédacteur à TC
- 2 Adjoints administratifs à TC
- 2 Adjoints techniques à TNC
- 7 Adjoints d'animation à TC
- 5 Contrats aidés à TNC

- Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à la majorité,

- Approuve la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus en autorisant la création des emplois permanents et non-permanents ainsi que les suppressions pour lesquelles le comité technique paritaire compétent a émis un avis favorable unanime.
- Autorise le Maire à signer tout acte d'exécution relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 31/03/2021

Pour le Maire empêché  
Le Président de séance,

Gilles TRULLET  
Maire-Adjoint faisant fonction



**RÉSULTAT DU VOTE :**

Délibération 2021-11	Modification du tableau des effectifs de la commune Emplois permanents et non-permanents	Pour :	27	Majorité municipale + Cédric BONATO, Maryline POUGENC, Joachim RAMS et Stéphane PIGNAN
		Contre :	0	Néant
		Abstention :	2	Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le 31/03/2021



ID : 030-213000037-20210330-DCM2021113003-DE